Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260320-2026_200310-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le seize mars, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LUCAS, M LEVOYER, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme JOSSET, M RUCH, Mme GENTILHOMME, Mme PRIOUX

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M Eric TOUZARD ayant donné son pouvoir à Daniel LE RUYET

Mme Patricia BRIFAUT ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Conseillers	19
Présents	17
Absents	2
Pouvoirs	2

Votants	**19**
Exprimés	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Délibération n° D 10-2026

1- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS D 10-2026

Sous la présidence du maire, M Jean-Charles SENTIER, nouvellement élu.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1 et suivant.

Le CGCT précise qu'il y a dans chaque commune un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Suite aux élections municipales et communautaires intégrales partielles du 15 mars 2026 dernier et à l'élection du nouveau maire, il convient d'élire les adjoints pour ce mandat.
C'est le conseil municipal qui détermine, par délibération, le nombre d'adjoint au maire sans que ce nombre puisse être supérieur à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints maximum.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260320-2026_200310-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à quatre le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN



Le Maire, le 20 mars 2026
M Jean-Charles SENTIER

